

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 juin 2020

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Petra LAURAIN - M. Régis BELGERI - M. Thibault HEINTZ - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL - Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Sylvie PALUMBO - M. Pascal FERRARD - M. Anthony SCHIARATURA - M. Patrick ALBERTOLI - M. Christophe DEMARQUE

Absents - Excusés : - Mme Yasmine AKSU
Mme THOUVENOT Coralie pouvoir à M. Thibault HEINTZ

Date de la convocation : 19 juin 2020

Monsieur le Maire demande d'ajouter à la séance le point suivant :

- Vente d'une cellule sur le site de la "Barbeline"

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Vote des taux : Taxes foncières : bâti – non bâti
- 2 - Désignation d'un membre à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
- 3 - Amortissement de la protection des captages
- 4 - Mise en œuvre de la procédure de paiement par carte bancaire ou par prélèvement sur internet : offre PAYFIP
- 5 - Procuration postale
 - Informations et questions diverses.

Début du conseil : 20 H 05

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 29 mai et du 5 juin 2020 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

1 – VOTE DES TAUX : Taxes foncières : bâti – non bâti

(délibération n° 2020.06.25/01)

Monsieur le Maire présente les simulations des taux des impôts directs avec l'impact financier y afférent proposées par le Ministère de l'Action et des Comptes Publics pour 2020. (+ 1 %, + 2 %, +3 %, +4 % et + 5 %).

Monsieur DESVERNES explique que pour équilibrer son budget de fonctionnement la Com Com a présenté aux conseillers

communautaires, lors d'un débat d'orientation, l'augmentation souhaitée sur ces mêmes taxes (+ 9 % sur le foncier bâti et 2 % sur le foncier non bâti), ce qui aura un impact conséquent sur les impôts locaux.

Sur sa proposition, le Conseil décide à l'unanimité et par solidarité, de garder les taux appliqués en 2019, afin que les contribuables ne soient pas doublement pénalisés.

2 – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

(délibération n° 2020.06.25/02)

Monsieur le Maire indique que la COM COM a mis en place une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, composée d'élus.

Cette commission a pour rôle, notamment, d'évaluer les charges transférées à la COM COM ou les charges le cas échéant restituées aux communes.

C'est Madame Agnès JEANMICHEL qui est désignée, à l'unanimité, pour représenter la commune à la CLECT.

3 – AMORTISSEMENT DE LA PROTECTION DES CAPTAGES

(délibération n° 2020.06.25/03)

Monsieur DESVERNES signale qu'il y a lieu de prévoir la durée d'amortissement de la protection des captages des sources.

Après avoir délibéré, les Conseillers, à l'unanimité, fixent à 30 ans la durée d'amortissement.

4 – MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE OU PAR PRÉLÈVEMENT SUR INTERNET : offre PAYFIP

(délibération n° 2020.06.25/04)

Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1^{er} juillet 2020 nous devons obligatoirement mettre en œuvre cette procédure.

En effet, les usagers pourront se connecter sur le site internet PAYFIP pour payer leurs factures par carte bancaire ou par prélèvement sur internet, il est bien entendu que les paiements par carte bancaire et par chèque seront toujours possibles au guichet de la trésorerie (les paiements en numéraires seront par contre effectués auprès des débitants de tabac homologués).

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

5 - PROCURATION POSTALE

(délibération n° 2020.25.06/05)

À la suite des élections municipales, il y a lieu de désigner, pour la durée du mandat, la nouvelle procuration postale qui se présentera ainsi :

- Monsieur Yves DESVERNES
- Monsieur Jean-Marc BOUSCHBACHER, Adjoint
- Madame Nicole DELAVILLE, Adjointe
- Monsieur Régis BELGERI, Adjoint
- Madame Agnès JEANMICHEL, Adjointe
- Madame Nathalie GERMAIN, Adjoint administratif.
- Madame Patricia CLÉVY, Adjoint Administratif
- Madame Mathilde HEITZ, Adjoint Administratif

6 – VENTE D'UNE CELLULE SUR LE SITE DE LA BARBELINE (délibération n° 2020.06.25/06)

Monsieur MONASSE, gérant de la Société Angle de Vue locataire d'une cellule sur le site de la Barbeline nous propose d'acquérir son local pour un montant de 73 000 € HT compris les frais de notaire à hauteur de 50 %.

Après concertation, les Conseillers, à l'unanimité, acceptent cette proposition.

Informations et questions diverses :

- renouvellement de la Commission Communale des impôts directs suite aux élections municipales de 2020 : 10 conseillers se sont déjà portés volontaires.

- réunion organisée à la MPT avec les responsables qui envisagent la relance du cinéma itinérant avec le CRAVLOR à la salle des fêtes. Le seuil de rentabilité se situerait en moyenne à 60 entrées payantes par séance, moyenne calculée pour une année scolaire.

- la prochaine réunion du conseil est fixée au 10 juillet (date à caractère impératif) où trois délégués titulaires et 3 suppléants seront désignés en vue des élections sénatoriales.

- félicitations reçues de Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République, de Monsieur Michal FLEISCHMANN, Ambassadeur de la République Tchèque à Paris, de Messieurs Jackie PIERRE, Daniel GREMILLET, sénateurs, de Monsieur Jean-Jacques GAULTIER, Député des Vosges, de Monsieur David VALENCE, 3^{ème} Vice Président à la Région Grand Est, de Monsieur François VANNON, Président du Conseil Départemental des Vosges, de Madame Carole THIEBAUT-GAUDÉ, de Monsieur Alain ROUSSEL, Conseillers Départementaux du Canton de DARNEY et de Monsieur Christian FRANQUEVILLE, maire de BULGNÉVILLE suite à notre élection au Conseil Municipal.

- suite "camping" le rendez vous avec Madame Melissa DURSEN a été annulé pour raison de santé. Son époux accompagné d'un architecte devaient être sur le site le 19 juin et ainsi prendre contact avec nous. Ceux-ci n'ont pas donné signe de vie !

Monsieur Thibault HEINTZ indique qu'il a rencontré un conciliateur de justice concernant les problèmes rencontrés avec son voisinage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h15

Darney, le 25 juin 2020

Le Maire

Y. DESVERNES

